Fiche Signalétique





1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : CR60

Utilisations : Enduit hydrofuge sur les structures de béton ou de maçonnerie

Fournisseur/Fabriquant : CONDOR CHIMIQUES 2645-B, Boul. Terra-Jet

St-Cyrille-de-Wendover, Qc

J1Z 1B3, Canada Tél: (819) 474-6661 Fax: (819) 474-6681 Courriel: info@condor.pro

Date de validation : 2016-01-03

Nom du responsable : Groupe SIMDUT

En cas d'urgence : (819) 474-6661 ou CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

 État physique
 : Liquide.

 Odeur
 : Solvant.

 Vue d'ensemble des urgences
 : ATTENTION!

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation: Légèrement irritant pour le système respiratoire.Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Irritant pour la peau.
Yeux : Irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : reins, les voies

respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou

cornée.

2. Identification des dangers

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une :

surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	15 - 40

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si

l'on soupconne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des

gants.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement

de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Combustible.

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Non utilisables : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers spéciaux en cas d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement

: Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Note : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom du produit Limites d'exposition

Solvant Stoddard ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).
TWA: 525 mg/m³ 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de

procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle,

et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Dans des enceintes fermées, utiliser une

ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations

en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin

avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés

près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité.

Peau : Porter un vêtement de protection personnelle approprié

В

Respiratoire : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du

danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Caoutchouc naturel (latex).

Équipement de protection individuelle

(Pictogrammes)

HMIS Code/Équipement de protection

individuelle

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de

l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des

niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Coupe fermée: 43°C (109.4°F) [Pensky-Martens.]

Limites d'inflammabilité : Seuil minimal: 1%

Seuil maximal: 6%

Température d'auto -inflammation : 245°C (solvant)

Couleur : Noir.

Odeur : Solvant.

Densité relative : 0.965 g/ml

9. Propriétés physico-chimiques

Pression de vapeur (38°C) 0.93 KPa (7 mm Hg)

Densité de vapeur 3.9 [Air = 1]Volatilité 30 à 35% (v/v)

Vitesse d'évaporation 0.10 à 0.15 (Acétate de butyle. = 1)

Température d'ébullition 90-150°C

Viscosité 48000-60000 Cps COV <350 g/L Maximum Solubilité Insoluble(s) dans l'eau.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité Le produit est stable.

Polymérisation Dangereuse Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation

dangereuse.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser,

couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés. Éviter l'exposition -

se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes Matières à éviter

Produits de décomposition Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux dangereux

ne devrait apparaître.

Conditions de réactivité Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique.

Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chaleur.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient **Espèces Dosage** Résultat **Exposition** Solvant Stoddard Lapin >3 g/kg DL Cutané DL Orale Rat >5 g/kg

Inhalation Légèrement irritant pour le système respiratoire. Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau Irritant pour la peau. Yeux Irritant pour les yeux.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient **ACGIH CIRC** FΡΔ NIOSH **NTP OSHA**

12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE pour tout complément d'information sur la manipulation.

Reportez-vous à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

AERG : 130

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1999	goudrons liquides y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux)	3	III		-
Classe IMDG	UN1999	goudrons liquides y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux)	3	III		-
Classe IATA-DGR	UN1999	goudrons liquides y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux)	3	III	· A	-

15. Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C

(100°F) et 93.3°C (200°F).

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).





Listes canadiennes : Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):

Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Solvant Stoddart Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

15. Informations réglementaires

SGH (Nations Unies, Purple Book)

Classement de la substance ou du

mélange

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Irritation des voies

respiratoires - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - système nerveux

central (SNC), reins et voies respiratoires - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Mot signal : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée par inhalation. (voies respiratoires)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée en cas d'ingestion. (système nerveux central (SNC), reins)

Conseils de prudence

Prévention : Lire l'étiquette avant utilisation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des

yeux/du visage. Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation du produit. En cas de

consultation d'un médecin: garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Réponse : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau et/ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un

médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Se laver

les mains après manipulation. Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage : Garder sous clé. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé.

Résidu : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales,

Symbole :







Autres dangers qui ne donnent pas lieu

à une classification

Non disponible.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont)

exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon

((METI), aux Philippines (RA6969).

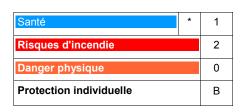
16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis)



ÉVALUATION DU DANGER

4- Extrême 3- Sévère 2- Modéré

1- Faible 0- Minimum

*Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Inflammabilité

Instabilité

Spécial

ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Références

Santé

Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les

Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition 03 janvier 2016.

Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.